

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0627

Paris, le vendredi 15 septembre 2017

Émetteur : DDARH / Formations – Stéphane Marchewka
Téléphone : 01 45 38 81 99 -Télécopie : 01 45 38 81 74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Décembre 2017 "Recensement des candidats"

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Technicien Agence Comptable) se dérouleront :

- écrits : **les 29 et 30 novembre 2017**,
- oraux : **du 11 au 22 décembre 2017**.

Inscription à l'examen :

Le recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au vendredi 29 septembre 2017 inclus (date limite d'inscription)**.

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr/ **Gestion des examens**.

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez sélectionner une des sessions **CQP Gestionnaire Conseil décembre 2017** ou **CQP Conseiller Offres de Services décembre 2017**.

Ces candidats doivent être obligatoirement déclarés à l'option Prem'ss.

La déclaration aux examens **GMR** et **Technicien Agence Comptable** est inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la **case « néant »** dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel Gestion des Examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom, prénom et date de naissance).

Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par **l'institut 4.10** dans les centres d'examen. Les candidats d'une même ville sont regroupés dans le même centre, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre des centres.

Les désistements devront être portés à la connaissance de l'Institut et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves, **soit le 21 novembre 2017**, afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.

Personne en situation de handicap :

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité, et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, mes collaborateurs se tiennent à votre disposition :

Email : examenstechniciens@ucanss.fr

La formation de vos personnels ne pourra être une réussite sans une forte implication et participation de votre part dans l'organisation des examens, la correction des copies et la tenue des épreuves orales.

Les jurys de proclamation des résultats se tiendront le **21 décembre 2017** pour les candidats de la branche famille et le **17 janvier 2018** pour les candidats des autres branches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot
Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Calendrier du déroulement des épreuves,